

# CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire du samedi 7 janvier 2017

L'an 2017, le 7 Janvier à 9H30, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni à la mairie, salle de réunion du rez-de-chaussée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gilbert ETIEVE, Maire, en séance extraordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/01/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/01/2017.

**Présents** : MM ETIEVE Gilbert, COUDRAT François, DESCHAMPS Jean-Pierre, BOUTEILLE Frédéric, HABERT Matthieu, HERMSEN Stephan, MAURIAT Pierre et PERIER Sébastien.

Mmes CHAPUIS Yvette, PAJON Danièle, DUPLAIX Isabelle, GUILLON Chantale, LAURENT Juliette,

**Excusé** : M. DEZ Emmanuel

**A été nommée secrétaire** : Mme PAJON Danièle

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée délibérante la raison de cette séance du conseil municipal en réunion extraordinaire. Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, reconnaît le caractère d'urgence de la réunion et Monsieur le Maire procède ainsi à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## **Ordre du jour** :

- Budget commune 2016 : Décision modificative n°1

-----

## **Délibération n°1688 – Budget commune 2016 : Décision modificative n°1**

En sa séance du 27 juin 2008, le conseil municipal avait voté à l'unanimité, l'exonération de 50% de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), pour l'installation de jeunes agriculteurs et pour une durée de 3 ans.

Un de nos agriculteurs s'est déclaré en 2016 et bénéficie de cette exonération non prévue au budget, à savoir 597€. Afin de faire face à cette dépense, il manque 61€ dans le compte concerné.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative ci-dessous du budget de l'exercice 2016.

<i>Intitulés</i>	<i>Fonctionnement dépenses</i>			<i>Fonctionnement recettes</i>		
	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Charges à caractère général	011	615221	- 61 €			
Atténuations de produits	014	7391171	+ 61 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Ce sujet sera examiné lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à 9H45